



Réunion du groupe-pays Chine

Compte-rendu

Le mardi 17 janvier 2012, de 14h à 16 h 30
À l'Association des régions de France

La liste des présents et des excusés figure en annexe n°1 de ce compte-rendu.

Introduction :

Bernard Soulage, Président du groupe-pays Chine ARF-CUF, Vice-président de la région Rhône-Alpes, délégué aux relations internationales et européennes.

Bernard Soulage a souhaité rappeler quelques éléments :

- Depuis le mois de mai 2011, date à laquelle il a pris la présidence du groupe-pays Chine de CUF, les groupes de mutualisation des collectivités engagées en coopération décentralisée en Chine de l'ARF et de CUF ont fusionné.
- Le but de ce groupe fusionné est de définir ensemble la stratégie partagée des collectivités françaises pour animer, valoriser, et développer la coopération décentralisée franco-chinoise.
- Il est nécessaire de travailler en concertation avec l'État, notamment au sein du comité de liaison France-Chine (cellule franco-chinoise composée de représentants des autorités nationales MAEE-DAECT¹ pour la France et l'APCAE² pour la Chine et des représentants d'autorités décentralisées). Même si le Conseil régional Rhône-Alpes travaille depuis plus de 20 ans avec son partenaire chinois, la coopération décentralisée avec la Chine reste compliquée. Il est toujours difficile de comprendre les mécanismes administratifs et politiques. D'où la nécessité de travailler dans « l'équipe France » (Etat, AFD, UbiFrance...).
- La dernière réunion du comité de liaison remonte à juin 2011³, lors de la mission française conjointe en Chine. Vous trouverez en annexe le compte-rendu de cette réunion, mais la principale décision a été de fixer les prochaines Assises à l'horizon 2015. Jusqu'en 2015, deux rencontres intermédiaires, en 2012 et 2013 seront organisées. En 2012, les rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise seront accueillies par la région Ile-de-France et porteront sur le développement urbain durable.

¹ Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales au Ministère des Affaires Étrangères et Européennes.

² Association du Peuple Chinois pour l'Amitié avec l'Étranger.

³ Le compte-rendu complet de cette réunion figure en annexe n°2 de ce document.

Jean-Michel Despax, Délégué à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales, MAEE.

La Chine est un pays prioritaire pour la coopération étatique mais aussi pour la coopération des collectivités françaises car il s'agit d'un pays de coopération innovante et stratégique.

Le MAEE, pour soutenir la coopération décentralisée franco-chinoise est en train de mettre en place, à l'image de ce qui existe déjà pour l'Inde, le Brésil, l'Argentine et le Mexique, un appel à projets conjoint franco-chinois.

Il rappelle également l'importance de s'appuyer sur les représentations diplomatiques françaises sur place.

Les années linguistiques croisées :

Jean-Claude Lévy, Conseiller spécial auprès du délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, MAEE.

Décidées lors de la visite d'Etat du Président HU Jintao en France en novembre 2010, les années linguistiques croisées visent la promotion de l'apprentissage du chinois en France, et du français en Chine. Il revient à l'Ambassade de France en Chine d'organiser l'année du français sur le territoire chinois et à l'Ambassade de Chine en France d'organiser l'année du chinois sur le territoire français.

Dans l'optique de leur préparation, la partie chinoise a évoqué la coopération décentralisée, en suggérant d'impliquer les collectivités territoriales engagées dans un partenariat avec une collectivité chinoise. L'idée étant d'inciter les collectivités françaises à repérer l'organisation d'événements relatifs à la promotion du chinois sur leur territoire et de les aider à les faire labelliser « Années linguistiques croisées ».

Plusieurs réunions ont été organisées en ce sens (19 avril, 1^{er} juin 2011) mais sans contact suivi, ni proposition concrète de la part de l'Ambassade de Chine en France.

Début juillet, la partie chinoise a informé les réseaux de collectivités de l'inauguration imminente (3 jours avant) de l'année du chinois en France et les a invités en qualité de simple participant.

Le 27 octobre 2011, l'ARF et CUF ont été invités par le MAEE, en présence de l'Ambassade de Chine, à une réunion opérationnelle visant à déterminer les conditions de labellisation des événements et les opérations de communication à prévoir pour faire connaître « Les années linguistiques croisées ». Il avait notamment été évoqué une opération de communication nationale et la création d'un portail web sur le site Internet de l'Ambassade de Chine. Là encore, aucune suite de l'Ambassade.

L'intérêt de la partie chinoise de voir les collectivités françaises impliquées dans les années linguistiques croisées ne paraît pas à la mesure des enjeux préalablement affirmés. Même les collectivités françaises, accueillant sur leur territoire un Institut Confucius, n'ont pas été contactées en direct par l'Ambassade de Chine.

À noter : Montpellier et Chengdu sont en train de donner une dimension « éducation » à leur partenariat. Il est prévu que le lycée de Chengdu s'oriente vers un enseignement très fort du français et que le lycée de Montpellier fasse de même pour l'apprentissage du chinois. Néanmoins, ce projet n'est pas labellisé « Années linguistiques croisées ».

Conclusion : Le Président, Bernard Soulage, propose qu'une dernière tentative de rencontre avec l'Ambassadeur de Chine soit faite en liaison avec le Délégué Général. Faute d'un contact conclusif dans le mois de février, toute tentative sera arrêtée sur ce sujet.

Évaluation de la coopération décentralisée franco-chinoise⁴

Jean-Claude Lévy

L'étude, lancée par le service « Evaluation » du MAEE en 2010 sur la coopération décentralisée franco-chinoise, a été remise par les consultants de Technopolis en avril 2011. Le résumé du document est en ligne sur le site Internet de la DAECT.

Il s'attache à examiner en quoi et comment la DAECT accompagne les collectivités françaises dans leurs relations de coopération décentralisée avec la Chine. Les consultants ont été reçus par les autorités françaises, chinoises et les collectivités françaises. Cette étude a permis de faire des recommandations d'ordre général.

Il ne s'agissait en aucun cas d'effectuer une évaluation de chaque coopération décentralisée franco-chinoise, malgré l'interview systématique de chaque collectivité française engagée en Chine. Ces entretiens ont semé quelques confusions, et l'étude a donc déçu certains élus locaux qui pensaient lire des recommandations pour améliorer leur lien avec leur partenaire chinois.

Il appartient, en effet, à chaque collectivité d'évaluer ses coopérations (aide possible par la structure F3E).

L'évaluation est globalement positive pour la DAECT: l'accompagnement s'est traduit par une meilleure professionnalisation des acteurs. Si les thèmes culturel et universitaire ont avancé, il semble que la dimension économique soit un peu surestimée malgré le fait que l'ensemble des thèmes de coopération concourt de près ou de loin au développement économique.

En conclusion, le climat est favorable pour le développement de la coopération décentralisée entre la France et la Chine et depuis 5 à 6 ans, elle a beaucoup évolué.

Il est question de réaliser avec la partie chinoise une évaluation conjointe dans laquelle les autorités locales chinoises soient également questionnées sur leurs attentes. Cette idée a été discutée lors de la rencontre avec l'APCAE en juin 2011.

L'évaluation conjointe de la coopération décentralisée franco-chinoise (Cf. compte rendu comité de liaison en annexe) sera réalisée selon des formes (cahiers de charges, harmonisation des questions à poser, etc..) et des délais qui restent encore à préciser grâce à des réunions techniques.

Bernard Soulage

Le Président reconnaît que l'étude a semé la confusion et a beaucoup déçu les élus. Mais il convient qu'il ne revienne pas à l'Etat d'évaluer les coopérations des collectivités.

Les recommandations importantes de l'évaluation étaient que:

- La Chine soit plus au cœur des réflexions de la CNCD : les réunions du comité France-Chine doivent être plus fréquentes et la coopération décentralisée franco-chinoise doit faire l'objet d'une actualisation plus importante au sein de la CNCD.
- Les Assises franco-chinoises de la coopération décentralisée soient réformées : il n'est pas question que le modèle des assises de Nankin de 2010 soit réitéré indéfiniment. Il est préférable que les Assises soient espacées (tous les 5 ans) et que des rencontres intermédiaires sur des thèmes précis soient organisées tous les 18 mois.
- Les collectivités et les réseaux de collectivités travaillent mieux, en meilleure synergie avec

⁴ Évaluation trop conséquente pour être mise en annexe de ce compte-rendu, mais envoyée en pièce jointe par mail lors de l'envoi de ce compte-rendu.

l'Etat.

Concernant les évaluations des coopérations des collectivités avec la Chine :

Le conseil régional Rhône-Alpes a évalué une partie de sa coopération avec Shanghai, plus précisément sa présence lors de l'exposition universelle (le pavillon Rhône-Alpes est maintenant devenu l'antenne ERAI). Cette évaluation est conduite par la société de conseil en politiques publiques, Planète Publique.

La région Languedoc Roussillon se fait contrôler par la Chambre régionale des comptes également sur leur présence à l'exposition universelle de Shanghai.

La région Alsace n'était pas présente à la réunion du 17 janvier mais elle disposait également d'un pavillon financé par la Chine lors de l'exposition universelle de Shanghai. La question se pose de savoir comment utiliser ce pavillon maintenant. Une société est en charge de la location des locaux.

1er séminaire thématique de la coopération décentralisée franco-chinoise en 2012:

Laurent Pandolfi, nouveau chargé de mission Asie, au Conseil régional Ile-de-France.

Comme évoqué plus haut, il a été décidé, lors de la dernière réunion du Comité France-Chine que les prochaines Assises soient repoussées en 2015 et que des rencontres intermédiaires soient organisées sur des thèmes précis en 2012 et 2013 (2014 étant l'année de préparation des Assises).

La première opération thématique va être accueillie par la région Ile-de-France fin 2012 **sur le thème du développement urbain durable**. La date exacte n'est pas encore connue (**octobre/novembre 2012**) car les équipes de la région ont été tout récemment modifiées (M. Kaltenbach a laissé sa place de Vice-président délégué aux relations internationales à M. Roberto Romero, M. Pandolfi a remplacé Mme Petit-vu comme chargée de mission Asie).

L'idée est de faire de ces rencontres **un moment opérationnel : 3 ateliers thématiques**, déclinant le champ du développement urbain durable, dans lesquels il ne sera pas question de présenter les projets de chacun mais de discuter de façon collective des problématiques rencontrées par les autorités locales des deux pays.

Quatre sous-thèmes ont été pré identifiés main non exhaustifs :

- Le traitement de l'eau, traitement des déchets.
- Le logement et la question des éco quartiers.
- La mobilité urbaine, la question des transports.
- L'efficacité énergétique.

Il s'agit désormais (et de façon assez urgente) de faire un choix et d'appeler les collectivités françaises à se positionner en fonction de l'intérêt qu'elles portent aux thématiques. Il faut définir, pour chaque sous thème, une collectivité chef de file en France, prête à s'investir sur le fond et capable de mobiliser un partenaire chinois pour la fin de l'année.

La ville de Tours s'est dite intéressée mais n'a pas de budget spécifique à dédier à l'événement, hormis le temps-homme et le déplacement sur Paris.

La région Ile-de-France souhaite que ces rencontres soient restreintes à une centaine de participants :

l'idéal étant qu'il y ait la moitié de représentants chinois. Il ne s'agit pas de faire des Assises à minima, mais des ateliers concrets. Ces rencontres n'ont donc pas vocation à être ouvertes à tout le monde. Il s'agit plutôt de s'appuyer sur des partenariats actifs en matière de développement urbain durable, capables d'alimenter les débats.

Cités Unies France et Mme Denise Bocquillet, conseillère déléguée aux relations internationales de la communauté urbaine d'Arras, interpellent la région Ile-de-France et le Président Bernard Soulage sur le fait que si seules 50 places sont réservées aux collectivités françaises, beaucoup de petites collectivités françaises vont être exclues de ces rencontres. Elles vont être dédiées aux Conseils régionaux et aux grandes agglomérations.

Il n'est pas question de faire intervenir les collectivités françaises qui ne sont pas investies dans le domaine du développement urbain durable. Seulement, ces rencontres devraient être ouvertes à tout le monde comme lieu de rencontres et de réflexion sur l'avenir de la coopération décentralisée franco-chinoise.

Pour alimenter en contenu les thèmes des ateliers, pourquoi pas s'appuyer sur les réflexions menées par le Partenariat Français pour la Ville et les Territoires⁵ (PFVT) et sur les conclusions du prochain Forum pour la coopération internationale des collectivités, organisé par CUF dont le thème majeur sera « Les questions urbaines » (2 et 3 juillet 2012, Palais des Congrès de Paris).

Le thème des rencontres intermédiaires de 2013 pourrait être « innovation/compétitivité ».

Réunions par ensembles géographiques

Bernard Soulage

Conformément au relevé de conclusions de la rencontre de juin avec l'APCAE⁶, il est proposé aux membres du groupe-pays Chine ARF-CUF d'organiser des réunions des collectivités engagées sur un même territoire chinois: exemple => Réunir toutes les collectivités françaises engagées dans le Sichuan, à l'instar de ce qui se fait déjà dans le groupe Liaoning.

L'idée étant de mutualiser, échanger autour d'une même réalité territoriale et pourquoi pas trouver des complémentarités ; il ne s'agit pas encore de se réunir pour élaborer un projet concerté.

Cette proposition doit rencontrer l'intérêt des collectivités et répondre à un besoin. Par exemple, en ce qui concerne la région Rhône-Alpes, il y aurait une vraie plus-value à se réunir avec les autres collectivités travaillant sur le Sichuan, mais pas tellement avec celles engagées à Shanghai.

Les réseaux CUF et ARF sont à la disposition des collectivités pour recueillir leur intérêt concernant cette proposition (démarche bottom-up).

Sur le Fujian, la région Basse Normandie, le département de l'Herault et la ville de Bordeaux sont-ils intéressés par cette proposition ?

Il est d'ores et déjà acté que nous allons l'expérimenter sur le Sichuan avec les régions Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, et les villes/agglomérations de Montpellier et du Havre.

⁵ Note de présentation de cette plateforme multiacteurs en annexe n°3.

⁶ Compte-rendu de cette rencontre en annexe n°2.

Points divers:

Emmanuel Fourmann, coordinateur régional Chine, département Asie de l'Agence Française de Développement.

L'AFD a commencé à travailler en Chine depuis 2003 grâce à un projet suivi par la Banque Asiatique de Développement (BAD).

Depuis 2005, des équipes sont en permanence à Pékin.

En 2007, le portefeuille des activités de l'AFD a été clairement défini : il s'agit d'un mandat centré le climat et l'environnement durable (mais pas « croissance verte et solidaire»). En Chine, l'AFD n'est pas à la recherche de projets à instruire et à cofinancer, mais recherche une demande locale chinoise. La gestion de l'aide extérieure est assez stricte : pour chaque intervention de l'AFD, le NDRC⁷ doit donner accord.

Programmation 2012 :

- Projet d'eau et d'assainissement dans le port de Tianjin,
- Projet forêt dans le Huhan,
- Projet biocarburant dans 3 régions (stade de préidentification),
- Projet de hub dans le Huhan,
- Projet zone humide dans le Liaoning.

Évidemment, la perte du triple A fragilise la programmation 2012 de toutes les activités de l'AFD.

L'AFD appelle les collectivités engagées en Chine à monter des projets conjointement, le plus en amont possible. En effet, l'Agence et les collectivités sont complémentaires dans le sens où les collectivités travaillent sur le long terme, connaissent les populations, les personnes ressources et les institutions infranationales. L'AFD est plus axé sur le cycle du projet (logique de quelques années). La pérennisation des projets peut venir du lien entre les peuples.

Cités Unies France, Association des Régions de France

CUF et l'AFD ont lancé une réflexion sur le développement économique et la coopération décentralisée, dont la visée est de réaliser par la suite étude approfondie à ce sujet. Un séminaire sur le thème de la dimension économique du développement durable dans l'action extérieure des collectivités territoriales est par ailleurs prévu les 1er et 2 mars 2012, au Comité d'expansion économique du Val d'Oise.

Pour en savoir plus sur l'étude : s.derekeneire@cites-unies-France.org.

Pour en savoir plus sur le séminaire: Jean-claude.LEVY@diplomatie.gouv.fr et s.derekeneire@cites-unies-France.org.

Une prochaine réunion du groupe-pays Chine CUF-ARF aura lieu avant l'été.

Entre temps, des réunions, à l'initiative de la région Ile-de-France, devront être organisées pour la préparation des rencontres de 2012. Idem pour les réunions par grandes zones géographiques (réunion sur le Sichuan à prévoir dans les semaines qui viennent).

⁷ National Development and Reform Commission

Annexe n°1 : Liste des présents/excusés

Présents :

- AFD, Nom Prénom, fonction
- Gite de France
- Pays de la Loire
- Bretagne
- Auvergne
- Franche Conté
- Lozère
- PACA
- Languedoc
- Lorraine
- ONG Tetraktis
- Champagne Ardenne
- Nice Cote d'azure
- IDF
- Basse Normandie
- Rhône Alpes
- DAECT
- Aubervilliers
- CUF
- ARF
- Arras
- Montpellier

Excusés :

- A
- B
- C
- D

Annexe n°2 : Compte-rendu de la réunion informelle du Comité de liaison de la coopération décentralisée franco-chinoise, 10 juin 2011

1) Réunion du Comité de liaison de la Coopération décentralisée Franco-chinoise

Une réunion informelle du comité de liaison de la Coopération décentralisée Franco-chinoise s'est tenue le 10 juin à Pékin. La Délégation Française était menée par M. Jacques Valade, Ambassadeur pour l'Asie et Co-président du comité, et composée de M. Antoine Joly, Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales et secrétaire général du comité, de M. Jean-Claude Lévy, Conseiller spécial du Délégué, de M. Bernard Soulage ; Vice-président de la Région Rhône-Alpes, de M. Didier Cazabonne ; Adjoint au Maire de Bordeaux, de M. Michel Grange ; Directeur Adjoint des Relations Internationales de Bordeaux, de M. André Reichardt ; Premier Vice-président de la région Alsace, de Mme Michelle Kärcher ; chargée de mission coopération interrégionale européenne et internationale, de M. Vuilletet ; Conseiller régional de la Région Ile-de-France, de M. Laurent Pandolfi, futur chargé de mission pour l'Asie pour l'Ile-de-France, et de mon collaborateur en charge de la coopération décentralisée.

La partie chinoise n'était représentée, comme à l'habitude, que par l'association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger (APCAE) en la personne du Directeur d'Europe et d'Asie ; M. He Jifeng, du directeur du bureau en charge de la France ; M. Wang Kaining, et deux collaboratrices. M. Chen Haosu, Président de l'APCAE, a été excusé pour des raisons de santé.

L'objectif de la réunion était de fixer les grandes lignes du calendrier de la coopération décentralisée Franco-chinoise d'ici les quatrièmes rencontres qui seront organisées en Alsace. Une réunion préparatoire, à laquelle ont participé M. Joly, M. Lévy et M. Grange, s'était tenue la veille afin de préparer les discussions. Six points étaient à l'ordre du jour :

1) Evaluation de la coopération décentralisée : une présentation a été faite à la partie chinoise, en complément des documents qui avaient déjà été transmis à l'APCAE, de l'évaluation de la coopération décentralisée en cours du côté Français. La partie chinoise a confirmé son accord pour mener une évaluation commune qui prendra la forme d'un questionnaire conjoint qui sera envoyé aux collectivités territoriales françaises et chinoises. M. He a souligné que la manière dont les prix de la coopération décentralisée avaient été attribués à Nankin montrait l'utilité de procéder à une évaluation plus rigoureuse des projets. La Chine était disposée à apprendre des méthodes françaises dans ce domaine. Il a été convenu qu'un questionnaire élaboré par l'APCAE serait complété par la partie française, consolidé puis envoyé aux collectivités françaises et chinoises.

2) Quatrièmes rencontres franco chinoises de la coopération décentralisée (2015) : l'alsace a souhaité revenir sur l'accord qui avait été trouvé lors des troisièmes Rencontres de Nankin (juin 2010) pour la date des quatrièmes rencontres. En effet, les prochaines élections des conseillers territoriaux en 2014 rendaient cette année peu propice à l'organisation d'un tel évènement, même dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de l'établissement des relations entre la France et la Chine. La date de 2012 étant trop rapprochée au regard des autres échéances de la coopération décentralisée, il a été convenu que les quatrièmes Rencontres

seraient organisées en 2015, soit 5 ans après celles de Nankin (et non plus sur le rythme triennal observé auparavant).

3) Séminaires thématiques intercalaires (2012/2013): le principe de l'organisation de deux séminaires thématiques en octobre/novembre 2012 en France et en octobre/novembre 2013 en Chine a été agréé par les deux parties. La participation sera limitée (30-40 participants pour chacune des parties) mais les discussions approfondies.

Séminaire N° 1 : le représentant de la Région Île-de-France a proposé que sa région accueille et organise l'évènement dont le thème, qui devra être précisé, s'articulera autour des problématiques de l'urbanisation (écologiquement et socialement) durable. Le thème du second séminaire, organisé en Chine, sera orienté sur la compétitivité et l'innovation. Les thèmes de la gouvernance (Rhône-Alpes) et du tourisme durable ont également été évoqués parmi les sujets possibles de discussion. Rhône-Alpes a souligné la nécessité de définir un thème susceptible d'intéresser toutes les catégories de collectivités françaises. L'absence de séminaire en 2014 facilitera l'organisation des quatrièmes Rencontres en 2015.

4) Séminaires géographiques régionaux : le principe de l'organisation de séminaires régionaux a été précisé à l'APCAE, qui l'a accepté. Ces séminaires, qui auront vocation à réunir en Chine toutes les collectivités françaises et chinoises parties prenantes à des coopérations décentralisées à l'échelle d'une ou deux provinces, sur le modèle du groupe Liaoning, seront légers et organisés à titre principal par les collectivités concernées dans le but d'encourager les synergies locales. Outre la province du Liaoning, ont été citées les provinces de Sichuan (+ Chongqing) et du Hubei comme cibles possibles.

5) Mécanisme conjoint d'appel à projet : une présentation a été faite de la proposition française de mettre en place un mécanisme conjoint d'appels à projets, sur le modèle de ce qui a été fait avec l'Inde, l'Argentine ou le Brésil. Les parties française et chinoise rédigeront ensemble un appel à projet sur un thème prioritaire (les exemples du développement urbain durable ou du tourisme durable ont été évoqués à titre d'exemple), si possible en lien avec les discussions des séminaires thématiques, auquel contribueront, pour les projets retenus, les parties française (Collectivités + MAEE) et chinoise (Collectivités exclusivement en l'absence de financements centraux pour ce type de mécanisme). La partie française a souligné la disponibilité de la direction du changement climatique de la Commission nationale du développement et de la réforme à participer à un appel à projet dans le domaine de la lutte contre le changement climatique.

La partie chinoise souhaiterait disposer d'un projet d'appel d'offres avant de se prononcer et a indiqué qu'il sera également nécessaire de « tenir compte de l'avis des collectivités chinoises ».

6) La partie française a fait part de ses inquiétudes relatives au court délai pour organiser les années linguistiques croisées. L'APCAE a présenté les résultats de l'enquête qu'elle avait menée auprès des collectivités chinoises, qui montrent que 17 projets avaient été déjà

décidés entre collectivités françaises et chinoises. Il était nécessaire de continuer à informer les collectivités sur ces années croisées et les encourage à entreprendre des actions.

2) Réunion en marge du comité de liaison, avec la Commission de la réforme et du développement

Le 10 juin, le Délégué à l'action extérieure des collectivités territoriales s'est entretenu en présence du Conseiller spécial pour la Chine avec M. Gao Guangsheng, Directeur Adjoint du département Changement climatique de la Commission nationale pour le développement et la réforme. L'entretien a porté sur les thèmes suivants :

- Rôle des collectivités territoriales dans la politique chinoise de lutte contre les changements climatiques : M. Gao a souligné que le rôle des collectivités locales consistait à appliquer les objectifs fixés dans le 12^{ème} plan quinquennal et déclinés aux niveaux des provinces et des villes. L'évaluation des dirigeants locaux dépendra désormais en partie de leur capacité à atteindre ces objectifs environnementaux. Certaines collectivités forment par ailleurs des projets expérimentaux, par exemple en matière d'économie bas-carbone ou d'adaptation au changement climatique.
- Participation de la Chine à des événements multilatéraux sur le changement climatique ciblés sur les collectivités locales : M. Gao a répondu positivement sur le principe, tout en indiquant que ces événements devraient aller au-delà des discours et aboutir à des résultats concrets. Ces événements pourraient par ailleurs être ouverts aux entreprises (notamment sur les questions de diffusion technologique).
- Soutien de la NDRC aux actions des collectivités locales en matière de changement climatique : La NDRC apporte, via le Centre national d'études sur le changement climatique, un soutien sous forme d'expertise, par exemple en matière d'économies d'énergie ou de développement des infrastructures.
- Participation de la NDRC aux projets de coopération décentralisée en matière de changement climatique soutenues par la France : M. Joly a présenté la réflexion en cours avec l'APCAE en faveur d'un mécanisme d'appel à projets. M. Gao s'est montré intéressé par cette proposition et a indiqué que la NDRC pourrait servir de relais auprès des collectivités locales. Il a été convenu que le Département enverrait à la NDRC le document d'appel à projets pour avis et que cette base seraient discutées les modalités de coopération.

En réponse à une question relative à l'attention portée par la NDRC à l'économie circulaire en Chine, M. Gao a précisé qu'il s'agissait d'un axe prioritaire dans le 12^{ème} plan et que dans cette perspective les collectivités territoriales chinoises étaient désormais appelées à intervenir dans ce cadre sous l'impulsion de la NDRC.

Annexe n°3 : Note de présentation du Partenariat Français pour la Ville et les Territoires



Le Partenariat français pour les villes et les territoires, plateforme d'échanges et de valorisation de l'expertise française à l'international

1- Les enjeux

La forte croissance urbaine prévue dans les prochaines décennies est un des défis majeurs auxquels l'humanité devra faire face. D'ici 2030, cette croissance rapide proviendra à 95% des pays en développement. Les **villes du Sud abriteront 4 milliards d'habitants, soit 80% des citadins du monde**. 830 millions d'hommes et de femmes vivent dans des quartiers précaires ou des bidonvilles. On estime qu'ils seraient 2 milliards en 2030. L'enjeu est d'accompagner la mise en œuvre de **politiques inclusives pour limiter ce processus de fracture urbaine**.

Afin de répondre à cet enjeu transversal pour le développement, le Ministère des Affaires étrangères et européennes a animé entre 2007 et 2009 avec le Sénateur d'Indre et Loire, Yves Dauge, une réflexion associant les acteurs français publics et privés impliqués dans le champ de la coopération urbaine dans toute leur diversité. Ce groupe de travail a élaboré les « **Orientations de la coopération française en appui à la gouvernance urbaine** ».

Cette stratégie française se concentre sur l'entrée transversale de la **gouvernance urbaine démocratique**. Dépassant la gestion urbaine, la gouvernance urbaine démocratique consiste ainsi à adopter des **modalités d'action et de prise de décision plus partenariales autour des autorités locales**. Par leur proximité des citoyens, leur capacité à assurer l'accès aux services au plus proche des droits et des demandes des populations locales et à impulser une dynamique économique locale, en associant tous les acteurs du territoire, les autorités locales peuvent jouer un rôle important de catalyseur du développement.

La stratégie française identifie comme prioritaire les axes suivants :

- Appuyer le renforcement des capacités institutionnelles pour l'élaboration des politiques publiques de développement urbain :

- le développement d'outils de connaissance de la ville,
- la planification urbaine stratégique,
- l'appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités partenaires pour leur permettre de conduire à bien les politiques publiques, tout en assurant leur pérennité financière,
- l'organisation des finances locales.

- Appuyer la formation, la recherche et l'échange d'expériences par la coopération décentralisée
- Appuyer la concertation multi-acteurs

2- Le Partenariat français pour la ville et les territoires

La principale recommandation du groupe de travail était la création d'un Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT), **plateforme d'échanges et de valorisation de l'expertise française à l'international**.

Les objectifs du PFVT :

- **Elaborer des stratégies partagées** sur la coopération urbaine fondées sur un échange entre les différentes familles d'acteurs français impliqués dans ce champ et une capitalisation de leurs expériences ;
- Promouvoir des positions communes pour participer plus activement au **débat international** et contribuer à la prise en compte de la problématique urbaine dans l'agenda international ;
- **Valoriser l'expertise et le savoir-faire français à l'international** dans le domaine du développement urbain et territorial ;
- **Renforcer la cohérence des interventions** des acteurs français pour améliorer l'efficacité de l'aide.

La gouvernance du PFVT :

- Le PFVT est **co-présidé** par M. Yves Dauge, Sénateur d'Indre et Loire, le Ministère des Affaires étrangères et européennes-MAEE (Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats) et le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement-MEDDTL (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature).
- Il fédère **7 collèges d'acteurs** : les administrations, les établissements publics, les collectivités territoriales–associations d'élus, les fédérations-professionnels de l'urbain, les entreprises privées, les organisations non gouvernementales, les universités-organismes de recherche et de formation.
- **Le secrétariat technique** du PFVT sera assuré à partir de septembre 2011 par la Division collectivités locales développement urbain de **l'Agence Française de Développement**. Le MEDDTL affecte pour sa part une documentaliste à la réalisation de la veille documentaire du PFVT.
- Une **soixantaine d'organisations** ont à ce jour signé la convention de partenariat ou transmis leur accord de principe pour adhérer au PFVT. Le processus d'adhésion est en cours et demeure ouvert à tout acteur intéressé.

Les activités du PFVT :

- Animation de **groupes de travail** ouverts à l'ensemble des collègues. Les deux premiers groupes seront dédiés aux thèmes suivants plébiscités par les partenaires : « **Planification urbaine**

- stratégique** », « **Accès aux services de base et décentralisation** ». Les thèmes suivants ont également été identifiés comme prioritaires par les « Orientations de la coopération française en appui à la gouvernance urbaine » : « Patrimoine, centres historiques », « Logement indigne, droit au logement », et pourront être complétés au regard de l'agenda international.
- Organisation et participation à des **événements internationaux**. En mars 2010, la délégation française au 5ème Forum Urbain Mondial organisé par ONU Habitat à Rio de Janeiro sur le thème « Droit à la ville, combler le fossé urbain » a rassemblé 115 acteurs qui ont porté dans les débats une approche partagée de la gouvernance urbaine.
 - Diffusion d'une **veille documentaire du PFVT** réalisée par le centre de ressources documentaires Aménagement, Logement, Nature (CRDALN) du MEDDTL. Cette veille sur le développement urbain qui est diffusée depuis avril 2011, s'articulera avec la construction du futur site Internet du PFVT.
 - Réalisation d'un **bulletin sur le développement urbain** et d'outils de communication.
 - **Valorisation de l'expertise française**, notamment à travers une réflexion sur les appels d'offres internationaux en lien avec les organismes chargés de sa promotion.

Parmi les prochains rendez vous internationaux :

- 7 juillet 2011 : Forum pour la coopération des collectivités, Palais des congrès, Paris
- 3-5 novembre 2011 : Journées mondiales de l'urbanisme (organisées par la Société française des urbanistes), Conseil économique et social, Paris
- 9-10 novembre 2011 : Entretiens du patrimoine sur le thème des métropoles, Cité de Chaillot, Paris
- 12-17 mars 2012 : Forum mondial de l'eau, Marseille
- 4-6 juin 2012 : Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), Rio de Janeiro
- Septembre 2012 : 6e Forum Urbain Mondial (ONU Habitat), Naples
- Décembre 2012 : Africités, Dakar.